

SEANCE DU 20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, le 12/03/2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAULT, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : David MASSÉ, Caroline ANTOINE, Jean-Bernard ALLUIN, Brigitte GRENAT
Conseillers votants : 11
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Assistait également Monsieur VIANO, Receveur Municipal de L'île Bouchard

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2018/07 Approbation convention aménagement de sécurité d'une section de la RD18

Afin de contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse au niveau du panneau d'entrée d'agglomération et afin d'améliorer la visibilité, la commune de Marcilly-sur-Vienne a décidé après concertation avec le STA de l'île Bouchard d'aménager l'entrée sud du bourg de façon sécurisée sur la route départementale 18, située hors agglomération.

Pour réaliser cet aménagement, une convention entre le département d'Indre-et-Loire et la commune de Marcilly-sur-Vienne doit être mise en place. Cette dernière aura pour objet de préciser les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le domaine public routier départemental en vue de l'aménagement de sécurité de l'entrée sud du bourg. Elle précisera également les modalités de réalisation et d'entretien ultérieurs des aménagements et équipements concernés.

Le coût de l'aménagement est estimé à 21 000 € TTC et sera réparti entre les intervenants comme suit :

- 2/3 à la charge du Département d'Indre-et-Loire
- 1/3 à la charge de la commune de Marcilly-sur-Vienne, soit un montant maximum de 5 833 € HT.

Les travaux seront réalisés au cours du 1^{er} semestre 2018.

Après avoir entendu les faits,
Le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention entre le Département d'Indre-et-Loire et la commune de Marcilly-sur-Vienne
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à l'aménagement de sécurité d'une section de la RD 18 située hors agglomération
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

2018/08 Demande de subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de deux nouvelles demandes de subvention. La première concerne une demande d'appui financier pour l'Association des Conciliateurs d'Indre-et-Loire (ACIL) qui intervient bénévolement pour mener son action d'intérêt général et la seconde concerne des projets pédagogiques menés par le CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps.

Après avoir entendu les faits,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'ACIL d'un montant de 80.00 Euros.
- **DECIDE** de verser une subvention au CFA BTP de Saint-Pierre-des-Corps d'un montant de 80.00 Euros.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2018 au compte 6574.

2018/09 Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition pour 2018 dressé par les services fiscaux.

Vu la hausse des bases d'imposition de 1.2 % pour 2018 et le produit estimé,
Vu le maintien du montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2018,
Vu la baisse des ressources induite par la minoration du FPIC d'une part dérogatoire de 20% sur la dotation des communes,
Vu le montant estimé de la participation de la commune aux charges de la compétence GEMAPI exercée par la CCTVV.
Vu les besoins en trésorerie démontrés,
Vu l'exonération d'un montant de 30% de la Taxe d'Habitation, base 2017, pour 80% de la population,
Vu le pacte fiscal et financier délibéré en décembre 2017 par les membres de la CCTVV poursuivant l'application de taux moyens pondérés et un lissage sur trois ans des trois taxes conduisant à une baisse des taux des taxes pour la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer le différentiel ainsi récupéré et d'obtenir en conséquence une opération « neutre » pour le contribuable.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE une augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti, non bâti) de 2.3 % pour l'année 2018 :

TAXES	2017		2018	
	Taux	Produit réel	Taux	Produit attendu
Habitation	11.69 %	58 719 €	11.96 %	61 403 €
Foncière (bâti)	15.63%	48 125 €	15.99 %	51 376 €
Foncière (non bâti)	35.66 %	18 757€	36.48 %	19 444 €
PRODUIT FISCAL	125 601 €		132 223 €	

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **132 223 €** pour 2018.

2018/10 Approbation des comptes de gestion 2017 : commune et assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2018/11 Approbation de compte administratif communal 2017

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
311 805.92 €	389 539.88 €	77 733.96 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
149 895.44 €	186 878.65 €	55 312.81 € €	7 350.00 €	36 983.21 €

Besoin de financement pour 2018 : 10 979.60 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :
10 POUR le compte administratif communal 2017.

2018/12 Approbation de compte administratif 2017 du service d'assainissement

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif du service d'assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
50 364.73 €	56 273.84 €	5 909.11 €

Investissement

DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER	EXCEDENT DE CLOTURE
20 861.26 €	29 940.00 €	0 €	9 078.74 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :
10 POUR le compte administratif 2017 du service assainissement.

2018/13 Affectation des résultats du budget communal

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement : 66 754.36 € au compte R 002 ;
- Affectation de l'excédent d'investissement : 36 983.21 € au compte R 001 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement excédentaire : Titre pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 10 979.60 € au compte 1068

2018/14 Affectation des résultats du budget assainissement

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent global d'exploitation de 5 909.11 € au compte R 002 ;
- Affectation de l'excédent global d'investissement de 9 078.74 € au compte R 001

2018/15 Vote du budget communal 2018

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	397 874.00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	357 759.00 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget communal de l'année 2018.

2018/16 Vote du budget assainissement 2018

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 273.00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	32 576.00 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget unique du service d'assainissement de l'année 2018.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 20 mars 2018 : liste des délibérations et tableau des visas

2018/07	Approbation convention aménagement de sécurité d'une section de la RD18
2018/08	Demande de subventions exceptionnelles
2018/09	Vote des taux d'imposition 2018
2018/10	Approbation des comptes de gestion 2017 : commune et assainissement
2018/11	Approbation de compte administratif communal 2017
2018/12	Approbation de compte administratif 2017 du service d'assainissement
2018/13	Affectation des résultats du budget communal
2018/14	Affectation des résultats du budget assainissement
2018/15	Vote du budget communal 2018
2018/16	Vote du budget assainissement 2018

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MAURICE Claudy	